Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00528 **Publié le 5 novembre 2026**

Arrêté n° AP-2026-SCAI-2678 du 4 novembre 2026

Modifiant l'arrêté modifié n° AP-2026-SCAI-1943 du 25 août 2026 relatif aux désignations des représentants du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans divers organismes

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 4 du 21 juillet 2026 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° DG-2026-DAJ-0079 du 5 août 2026 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1882 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1883 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1884 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° AP-2026-SCAI-1943 du 25 août 2026 relatif aux désignations des représentants du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans divers organismes ;

Vu le mail du cabinet de la membre du gouvernement en charge des secteurs du sport et de la jeunesse en date du 28 octobre 2026,

ARRETE

Article 1er : Au 3ème alinéa de l'article 14 de l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1943 du 25 août 2026 susvisé, Mme Estelle TALATINI est désignée en tant que représentante du président du gouvernement au sein des différents conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) en remplacement de Mme Nina JULIE.

Article 2 : L'article 14 de l'arrêté modifié n° AP-2026-SCAI-1943 du 25 août 2026 susvisé est complété par l'alinéa suivant :

« M. Nicolas VIGNOLES est désigné en qualité de personnalité qualifiée du monde sportif calédonien pour siéger au haut conseil du sport calédonien. ».

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

MILAKULO TUKUMULI